

DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Badé déplore que les frais de Justice soient exagérés. M. TREMINTIN (Finistère), démocrate populiste, estime que les dispositions en faveur des agriculteurs en dette, sont fragmentaires et insuffisantes.

L'avis de la Commission de l'Agriculture

M. RIFFATERRE, rapporteur de la Commission de l'Agriculture, expose les grandes lignes du projet. Ce projet poursuit un double objet: il élargit les facilités déjà accordées aux débiteurs agricoles malheureux en portant d'un à deux ans le délai suspensif des mesures d'exécution en organisant une procédure de conciliation. Il prévoit des prêts à moyen terme spéciaux par les caisses de crédit agricole, avec constitution d'un fonds spécial de garantie. Il prévoit aussi des avantages fiscaux.

Celui de la Commission des Finances

M. JAUBERT, rapporteur pour avis de la Commission des Finances, approuve le projet, mais émet certaines critiques, notamment à l'égard du taux d'intérêt des prêts à moyen terme. M. JAUBERT déplore qu'on n'ait pas fixé de chiffre pour l'augmentation de la Commission des Finances soutiendra un amendement tendant à ce que les dettes aient obtenu une décision de justice sollicitée par priorité.

La loi est applicable aux Coopératives Agricoles

M. MONNET s'explique sur le taux des prêts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole. Certains prêts ont été consentis à 3,75 %. La Caisse Nationale devrait avoir un taux inférieur de 0,50 % à celui des prêts de la Caisse de Crédit Agricole. Le ministre étudiera un moyen de garantir contre la saisie de leurs biens les petits cultivateurs. Le chèque et le matériel de ferme peuvent être considérés comme des instruments de travail.

L'AMNISTIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, portant amnistie. L'article 5 est adopté après des observations de M. BRACHARD (Aube). Les articles de 6 à 10 sont adoptés. M. Félix BRUN (Rhône) demande de reprendre le texte de la Chambre qui a précisé que les anciens combattants amnistiés retrouveront à la retraite la carte du combattant. Son amendement, accepté par la commission, est adopté.

Adoption de projets divers

La séance est reprise à 17 h. 10. Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi de M. Robert ERLOT, tendant à ouvrir au budget du ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de 75.000 fr. à inscrire à un chapitre 115 bis, subventions à la Société nationale d'acclimatation de France pour les réserves naturelles de la Camargue, du Lauzanier et de Neuville. Le projet est adopté. La Chambre adopte le projet de loi portant institution d'un contingent spécial dans l'ordre national de la Légion d'honneur en faveur des fonctionnaires atteints prématurément par l'invalidité et mis à la retraite d'office en application des récentes dispositions législatives.

LE SÉNAT

par 223 voix contre 5 a adopté le projet concernant les pouvoirs douaniers

Le projet de réglementation du prix de vente des fonds de commerce a été renvoyé à la Commission

Paris, 2. — La séance est ouverte à 15 h. 30, sous la présidence de M. Jules Jeanneney. L'ordre du jour appelle le dépôt du rapport de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, sur les opérations effectuées pendant l'année 1936 par cet établissement.

LE REGLEMENT DE LA VENTE DES FONDS DE COMMERCE

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi adopté par la Chambre concernant le règlement du prix de vente des fonds de commerce. M. CALMEL, rapporteur, pour avis de la commission de législation, indique que la commission du commerce, saisie au fond, a opposé au texte de la Chambre un contre-projet, sur de nombreux points d'ordre de législation et d'accord.

La commission de législation s'est placée sur le terrain du droit, lequel n'est d'ailleurs pas en contradiction avec l'équité. Elle entend protéger les braves vendeurs et acquéreurs.

La réorganisation de la police parisienne

La séance est reprise à 18 h. 30. Le gouvernement demande la discussion immédiate du projet de loi concernant la réorganisation de la police parisienne. M. MASTEAU, rapporteur de la commission de législation, indique qu'il fait connaître que cette réforme de renforcement des cadres de la police octroie à l'Etat une somme de quatre millions. La commission demande à la Chambre de voter le projet, en faisant partir la réforme du mois d'août.

L'AMNISTIE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi adopté par la Chambre des députés, modifié par le Sénat, portant amnistie. L'article 5 est adopté après des observations de M. BRACHARD (Aube). Les articles de 6 à 10 sont adoptés.

Adoption de projets divers

La séance est reprise à 17 h. 10. Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition de loi de M. Robert ERLOT, tendant à ouvrir au budget du ministère de l'Agriculture un crédit extraordinaire de 75.000 fr. à inscrire à un chapitre 115 bis, subventions à la Société nationale d'acclimatation de France pour les réserves naturelles de la Camargue, du Lauzanier et de Neuville. Le projet est adopté.

LE CONFLIT DE L'HOTELLERIE

Paris, 2. — M. Février, ministre du Travail, qu'assistait M. Dornoy, ministre de l'Intérieur, a reçu ce matin successivement, au ministère du Travail, une délégation de patrons hôteliers conduite par MM. Baurin, président du syndicat de l'hôtellerie, et Plotier, président de la confédération des débiteurs de boissons, et une délégation des employés de l'hôtellerie.

Aucune décision n'ayant pu être prise à la suite de ces entretiens, les délégués patrons et ouvriers ont décidé de se rendre, à la fin de la matinée, à l'Hôtel Matignon.

Le projet est renvoyé à la Commission

Le projet de loi relatif à la réglementation du prix de vente des fonds de commerce a été renvoyé à la Commission de législation et d'accord.

Un contre-projet de M. Thibault est repoussé

M. THIBAUT (Sarthe) soutient un contre-projet portant sur la réduction, dans les conditions prévues par l'acte de vente, avec un délai maximal d'un an à partir de la promulgation de la loi, des intérêts en retard à la date de promulgation de la loi étant annulés. M. Thibault déclare inadmissible que des créanciers aillent à pied quand leurs débiteurs vont en voiture.

M. Fourcade présente un amendement

On passe à la discussion des articles. M. FOURCADE remarque que la Commission sénatoriale a considéré la réduction du prix de vente des fonds de commerce comme normale quand elle était autorisée par le juge. Il propose de compléter la loi de 1935 en décidant que les ordonnances de justice soient toujours exécutoires, même si une action en rescision pour lésion a été intentée.

Le projet est renvoyé à la Commission

Après une longue discussion à laquelle le participe MM. Lesaché, Reynald, Hennessy et Duroux, le Sénat vote le premier alinéa de l'article 9 de la loi de 1936, modifiée en janvier 1936, est complété par les dispositions suivantes: L'action en réduction n'a, en aucun cas pour effet de suspendre les conventions ou décisions de justice intervenues pour le règlement du prix de fonds de commerce. Le projet est ensuite renvoyé à la commission.

LA SITUATION RESTE SANS CHANGEMENT SUR LE FLEUVE AMOUR

M. Litvinov s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Japon

Moscou, 2. — La situation créée à la suite des incidents qui se sont produits sur l'Amour, le 30 juin, reste à peu près la même.

Le mouvement gagne le Tarn-et-Garonne

Montauban, 2. — Les représentants du Syndicat des hôteliers, limonadiers et restaurateurs du Tarn-et-Garonne, réunis hier soir, à la Brasserie Wagner, ont décidé que les restaurants et hôtels de Montauban seraient fermés samedi, lors du passage du Tour de France.

Tout le commerce toulousain adhère au mouvement

Toulouse, 2. — Dans la soirée d'hier, le mouvement décidé par la Fédération des hôteliers et restaurateurs de Toulouse et de la région, en application des résolutions de la Fédération nationale de la corporation, s'est étendu progressivement à tout le commerce toulousain et a gagné notamment le Bloc du petit commerce qui, à 16 heures, était encore hostile à une action de solidarité.

Un texte transactionnel ?

Paris, 2. — A 20 h. 45, selon certains renseignements, le principe d'une formule transactionnelle aurait été trouvé. Dans ces conditions, l'accord pourrait être signé très rapidement, et non plus à la nuit comme il avait été primitivement envisagé.

Beziers...

Beziers, 2. — Le syndicat des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de Beziers a décidé de se solidariser avec la Chambre nationale de l'hôtellerie et de suivre les directives qui lui seront transmises à l'ordre des premiers de la nuit.

Rochefort

Rochefort, 2. — Les syndicats des hôteliers, limonadiers et restaurateurs de la ville ont décidé à la majorité de ratifier la décision de fermeture prise par la Confédération Nationale. Une décision

LA REPRESSION DE LA HAUSSE ILLIGITE DES PRIX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'article 4 expose la double mission de la commission départementale de surveillance des prix: 1° Accorder les autorisations prévues; 2° Examiner les justifications invoquées en faveur de la hausse.

L'article 5 dit qu'il est constitué au ministère des Finances, un Comité central de surveillance des prix.

L'article 6 précise que le Comité national est chargé d'examiner toutes incidences et, notamment, les incidences des prix des produits importés sur les cours normaux de vente à l'intérieur.

Les peines encourues

L'article 8 fixe les peines encourues: Les infractions prévues à l'article premier du présent décret seront punies d'un emprisonnement de un mois et d'une amende de 100 à 10.000 fr. s'il s'agit d'une hausse injustifiée de prix de gros, et de 50 à 500 fr. s'il s'agit d'une hausse injustifiée des prix de demi-gros et de détail.

Le communiqué du Comité exécutif de l'Hôtellerie

A 18 h. 30, le Comité exécutif de l'hôtellerie, de la restauration et du commerce des boissons de France et des Colonies fait savoir aux présidents de ses 400 syndicats et à tous ses ressortissants qu'aucun changement n'est apporté à la décision de fermeture des établissements des demain samedi 3 juillet.

M. Chantemps a reçu la délégation patronale

L'entretien entre le président du Conseil, le ministre de l'Intérieur et le secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et MM. Bélin et Frachon, secrétaires généraux adjoints de la C.G.T., a été interrompu à 18 h. 15 pour permettre à M. Bélin, ambassadeur des Etats-Unis à Paris, de se rendre au bureau de M. William Strahan.

Les magasins d'alimentation tenus par des gérants et les coopératives seront ouverts aujourd'hui

Paris, 2. — Dans un communiqué, la Fédération nationale des travailleurs de l'alimentation a déclaré que tous les magasins d'alimentation tenus par des gérants seront ouverts toute la journée du samedi 3 juillet; il en sera de même des coopératives.

Quelle que soit la décision prise à Paris, les hôtels et restaurants de Belfort seront ouverts aujourd'hui

Belfort, 2. — Le syndicat des hôteliers, limonadiers et restaurateurs de Belfort, réuni hier soir, à la Brasserie Wagner, a décidé que les restaurants et hôtels de Belfort seraient ouverts samedi, lors du passage du Tour de France.

Le mouvement gagne le Tarn-et-Garonne

Montauban, 2. — Les représentants du Syndicat des hôteliers, limonadiers et restaurateurs du Tarn-et-Garonne, réunis hier soir, à la Brasserie Wagner, ont décidé que les restaurants et hôtels de Montauban seraient fermés samedi, lors du passage du Tour de France.

Tout le commerce toulousain adhère au mouvement

Toulouse, 2. — Dans la soirée d'hier, le mouvement décidé par la Fédération des hôteliers et restaurateurs de Toulouse et de la région, en application des résolutions de la Fédération nationale de la corporation, s'est étendu progressivement à tout le commerce toulousain et a gagné notamment le Bloc du petit commerce qui, à 16 heures, était encore hostile à une action de solidarité.

Un texte transactionnel ?

Paris, 2. — A 20 h. 45, selon certains renseignements, le principe d'une formule transactionnelle aurait été trouvé. Dans ces conditions, l'accord pourrait être signé très rapidement, et non plus à la nuit comme il avait été primitivement envisagé.

Beziers...

Beziers, 2. — Le syndicat des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de Beziers a décidé de se solidariser avec la Chambre nationale de l'hôtellerie et de suivre les directives qui lui seront transmises à l'ordre des premiers de la nuit.

Rochefort

Rochefort, 2. — Les syndicats des hôteliers, limonadiers et restaurateurs de la ville ont décidé à la majorité de ratifier la décision de fermeture prise par la Confédération Nationale. Une décision

LES EVENEMENTS D'ESPAGNE

Madrid, 2. — La séance du Sous-comité de non-intervention qui doit se prononcer sur la proposition tendant à confier aux forces armées espagnoles, françaises et portugaises, s'est ouverte à 11 h. 15. La réunion a été renvoyée à 16 h. 30.

Les Français, les Anglais et les Russes ont formulé des objections fondamentales à ce projet. Les discussions se poursuivront cet après-midi.

La reprise de la séance

Londres, 2. — Le Sous-comité de non-intervention a repris, peu avant 16 h., la séance qui avait été ajournée à 13 h. 30. Un grand nombre de journalistes et de photographes étaient présents aux abords du Foreign Office afin d'assister à l'entrée des délégations.

Le comte Grandi, accompagné de M. Guido Crolla, son conseiller, s'est accompagné du docteur Woermann, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, est entré à son tour au Foreign Office. M. Mordant, ambassadeur de l'U.R.S.S., lui a suivi de près.

La séance s'est terminée à 18 h. 45. Aucune nouvelle réunion n'est encore fixée, mais on prévoit qu'une réunion du Sous-comité et une réunion du comité plénier auront lieu la semaine prochaine.

LES PROPOSITIONS ITALO-ALLEMANDES

Londres, 2. — La presse allemande annonce que la déclaration conjointe suivante a été faite ce matin au sous-comité de non-intervention, par les représentants des gouvernements allemand et italien en consultation depuis quelques jours sur la situation présente de la non-intervention en Espagne.

Les deux gouvernements sont conscients des réelles difficultés de la situation et estiment qu'il est d'intérêt commun de rechercher de nouvelles méthodes pour rendre la non-intervention aussi effective que possible.

L'AUGMENTATION DU TARIF DES CHEMINS DE FER SE FERAIT EN 2 FOIS

Un de nos confrères parisiens croit savoir qu'à la demande même du ministre des Travaux publics l'augmentation du tarif de chemin de fer se ferait en deux fois. Ce tarif serait majoré d'abord de 2 centimes 5, soit de 2 fr. 50 pour 100 kms vers le 1er juillet, sans que le 2e mois après, c'est-à-dire vers le 15 septembre, ou au 1er octobre, dans une même proportion, ainsi, pendant la période des vacances, la contribution à l'entretien du système pour remédier au déficit des réseaux de chemin de fer serait réduite de 50 %.

PAS D'ABAISSSEMENT DU TAUX DE L'ESCOMPTE

Paris, 2. — La nouvelle publiée ce matin dans plusieurs journaux de province concernant l'abaissement du taux d'escompte de la Banque de France est sans fondement.

Tout le commerce toulousain adhère au mouvement

Toulouse, 2. — Dans la soirée d'hier, le mouvement décidé par la Fédération des hôteliers et restaurateurs de Toulouse et de la région, en application des résolutions de la Fédération nationale de la corporation, s'est étendu progressivement à tout le commerce toulousain et a gagné notamment le Bloc du petit commerce qui, à 16 heures, était encore hostile à une action de solidarité.

Un texte transactionnel ?

Paris, 2. — A 20 h. 45, selon certains renseignements, le principe d'une formule transactionnelle aurait été trouvé. Dans ces conditions, l'accord pourrait être signé très rapidement, et non plus à la nuit comme il avait été primitivement envisagé.

Beziers...

Beziers, 2. — Le syndicat des hôteliers, restaurateurs et limonadiers de Beziers a décidé de se solidariser avec la Chambre nationale de l'hôtellerie et de suivre les directives qui lui seront transmises à l'ordre des premiers de la nuit.

Rochefort

Rochefort, 2. — Les syndicats des hôteliers, limonadiers et restaurateurs de la ville ont décidé à la majorité de ratifier la décision de fermeture prise par la Confédération Nationale. Une décision

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Samedi 3 juillet 1937. 1646 jour de l'année. Soleil: lever à 3 h. 54; coucher à 19 h. 55. Lune: lever à 1 h. 34; coucher à 14 h. 47.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 juillet à 17 h. 30. — Baromètre: 765 mm. 3; hausse depuis la veille à 17 h. 30: 0 mm. — Vitesse du vent: 12 à 15 km. — Humidité: 85; maxima 84. — Etat hygrométrique: 75. — Hauteur d'eau tombée depuis le début de la nuit: 0 mm. — Direction du vent: Sud-Ouest faible. — Etat du ciel: très nuageux. — Temps probable pour aujourd'hui: chaud, orageux, assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord: assez beau, peu nuageux le matin, devenant plus nuageux. L'après-midi tendancieux orageux. Vent: secteur Sud-Est faible. — Maximum de température en hausse de 2 à 4 sur celui de la veille.

NOTRE CALENDRIER HISTORIQUE

1608. Fondation de la ville de Québec (Canada) par le Français Champlain, originaire de Rouen.

1778. J.-J. Rousseau, né à Genève en 1712, meurt à Ermenonville, après avoir passé, au château de ses idées. Il fut plus qu'un philosophe des écrits de son temps; son indéfectible talent lui permit d'écrire, dans la société du XVIIIe siècle, un chef-d'œuvre de sa vie: l'Émile ou de l'éducation.

1815. Le désastre de Waterloo ayant trahi les armées alliées devant Paris, une capitulation livra la capitale aux Prussiens et aux Anglais, obligés les débris de l'armée française à se retirer du côté de la Belgique.

1866. L'armée prussienne, sous les ordres de Moltke, remporte autour de Sadowa, devant Königgrätz, une victoire décisive sur les Autrichiens et les Saxons commandés par le feld-marschal Benedek.

1911. Le général Joseph Chamberlain, homme d'Etat anglais, fit l'un des promoteurs de la guerre du Transvaal et du mouvement impérialiste britannique. Il fut ministre des Colonies et de l'Inde pendant plus de dix ans.

1935. Le budget américain accuse un déficit de 53 milliards de dollars. M. Roosevelt a demandé au Congrès de voter une loi autorisant le président à augmenter les dépenses fédérales.

1936. M. André Citroën, le grand industriel français qui mit en fabrication en grande série une voiture CV, de type à popularité mondiale, les gouvernements français et italien en tant que règlement satisfaisant de ce problème pour des motifs qui ont déjà été exposés à nos réunions précédentes.

1937. Le principe de non-intervention en Espagne, qui avait été accordé en vertu du plan des quatre puissances a été changé au profit d'une partie en Espagne.

Les deux gouvernements sont conscients des réelles difficultés de la situation et estiment qu'il est d'intérêt commun de rechercher de nouvelles méthodes pour rendre la non-intervention aussi effective que possible.

1937. Toutes les puissances intéressées ont accepté d'accorder aux parties belligères le droit de belligérance. Une telle décision aurait pour effet immédiat de renforcer la politique de non-intervention. En fait, cette décision n'aurait eu d'autre effet que de rendre plus difficiles les obligations en tant que signataires de l'accord de non-intervention, les devoirs incombant à des Etats neutres envers les belligères.

LES NAVIRES DE GUERRE ANGLAIS ET FRANÇAIS A SAINT-MALO

Saint-Malo, 2. — Les navires de guerre des marines anglaise et française, qui viennent assister aux fêtes de la marine organisées par le Touring-Club de France, sont arrivés, à midi, à Saint-Malo. M. Campenon, ministre de la marine, qui vient présider ces fêtes, arrivera samedi soir.

L'ENTREE OFFICIELLE DU GÉNÉRAL DOUMENG A LILLE

Le Général Doumeng, commandant la 1re Région, a fait, hier matin, son entrée officielle à Lille, suivant le cérémonial habituel.

Le salut au drapeau

Le drapeau du 43e R. I. était placé devant le quartier général. Il était entouré de sa garde d'honneur, de la clique et de la musique du régiment. Les présidents des A. C. et des sociétés d'Anciens Militaires faisaient une haie d'honneur, tandis que les officiers de la garnison, en grande tenue, entouraient les généraux.

La réception au Quartier Général

Ce furent ensuite les réceptions et visites prévues. A la réception qui eut lieu au quartier général, le général Harduin de Grosvillier présenta les officiers d'active que le général Doumeng félicita. Ce fut ensuite la présentation des officiers de réserve.

Le salut au drapeau

Le drapeau du 43e R. I. était placé devant le quartier général. Il était entouré de sa garde d'honneur, de la clique et de la musique du régiment. Les présidents des A. C. et des sociétés d'Anciens Militaires faisaient une haie d'honneur, tandis que les officiers de la garnison, en grande tenue, entouraient les généraux.

La réception au Quartier Général

Ce furent ensuite les réceptions et visites prévues. A la réception qui eut lieu au quartier général, le général Harduin de Grosvillier présenta les officiers d'active que le général Doumeng félicita. Ce fut ensuite la présentation des officiers de réserve.

Le salut au drapeau

Le drapeau du 43e R. I. était placé devant le quartier général. Il était entouré de sa garde d'honneur, de la clique et de la musique du régiment. Les présidents des A. C. et des sociétés d'Anciens Militaires faisaient une haie d'honneur, tandis que les officiers de la garnison, en grande tenue, entouraient les généraux.

Le salut au drapeau

Le drapeau du 43e R. I. était placé devant le quartier général. Il était entouré de sa garde d'honneur, de la clique et de la musique du régiment. Les présidents des A. C. et des sociétés d'Anciens Militaires faisaient une haie d'honneur, tandis que les officiers de la garnison, en grande tenue, entouraient les généraux.

